

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet, tenue le 28 septembre 2016 à 19H30 à laquelle étaient présents :

Le maire suppléant M. Jean-Louis Corriveau, les conseillers (ères) Mme Colleen Griffin, Mlle Émilie La Salle, M. Réjean Meilleur.
Absents : Richard LaSalle & Mario Tremblay

Présents : Luc Forget et Pierre Fréchette

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. VENTE DE TERRAINS
RÉSOLUTION-WSP-ACCEPTER LE PLAN D'ACTION
4. RÉSOLUTION – WSP - CONSEIL
5. RÉSOLUTION POUR L'APPROBATION DE DÉPENSES –
PAARRM
6. RÉSOLUTION POUR LE PROGRAMME FEPTÉU
7. LUMIÈRE SOLAIRE
8. SORTIR DU BOIS
9. LEVÉE DE LA SÉANCE

153-2016 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par Émilie LaSalle

Et résolu unanimement que cette séance soit ouverte à 19H30. Le quorum est confirmé.

Adoptée

154-2016 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Colleen Griffin

Et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

VENTE DE TERRAINS - AUCUNE SOUMISSION REÇUE

Reporté à la prochaine séance de travail.

155-2016 RÉOLUTION POUR ACCEPTER LE PLAN D'ACTION DE WSP

Proposé par Réjean Meilleur

Et résolu unanimement que cette Municipalité accepte le plan d'action de WSP.

ATTENDU QUE : La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018.

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

IL EST RÉSOLU QUE:

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de le TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28.00\$ par habitant par année, soit un total de 140.00\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée

**156-2016 RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LES COÛTS -
TECQ**

Proposé par Colleen Griffin

Et résolu unanimement d'accepter les coûts proposés pour la subvention TECQ 2014-2018.

Adoptée

**157-2016 RÉSOLUTION POUR L'APPROBATION DE
DÉPENSES POUR LE PROGRAMME PAARRM**

Proposé par Réjean Meilleur

Et résolu unanimement que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 15,000.00\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Adoptée

**158-2016 RÉSOLUTION POUR LA DEMANDE AU
PROGRAMME FEPTU**

Proposé par Émilie LaSalle

Et résolu unanimement que cette municipalité fasse une demande auprès du Programme FEPTU pour la Mise-à-niveau de la station de pompage au montant de 240,00.00\$.

Adoptée

159-2016 LUMIÈRE SOLAIRE – CHEMIN DE LA BAIE

Proposé par Émilie LaSalle

Et résolu unanimement que cette municipalité commande une lumière solaire, modèle LX25-CL-1200 de Vision Solaire pour un montant de 1,668.00\$ excluant les taxes. Cette lumière sera installée à l'endroit de la borne sèche sur le Chemin de la Baie. M. Luc Forget offre à la municipalité un poteau pour y faire l'installation.

Je, Lisa Dagenais, directrice générale, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits dans le compte général de la municipalité pour effectuer la dépense projetée par le conseil et émet le certificat de crédits nécessaires.

Adoptée

**160-2016 SORTIR DU BOIS – DÉBOISEMENT SUR LE CHEMIN
DEROUIN**

Proposé par Réjean Meilleur

Et résolu unanimement que Sortir du bois procède au déboisement le long du Chemin Derouin au montant de 3,500.00\$.

Je, Lisa Dagenais, directrice générale, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits dans le compte général de la municipalité pour effectuer la dépense projetée par le conseil et émet le certificat de crédits nécessaires.

Adoptée

161-2016 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Émilie LaSalle

Et résolu unanimement que cette séance soit levée à 19h48.

Adoptée

Jean-Louis Corriveau, maire sup.

Lisa Dagenais, dg